

Réaliser des soins socio-esthétiques

RS6384 · RS · Publiée

L'essentiel

Code(s) NSF	330t, 336
Formacode(s)	42032, 43414, 44054
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'enregistrement	20/09/2023
Date d'échéance	20/09/2026

Certificateur(s)

SORBONNE UNIVERSITE · SIRET : 13002338500011

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

La certification vise à améliorer la prise en charge de personnes éprouvées par la maladie, la précarité, le vieillissement ou l'isolement, par la réalisation de soins esthétiques adaptés au sein de secteurs psychomédicosociaux. L'objectif principal est de revaloriser l'estime de soi et l'intégration sociale des bénéficiaires concernés.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

- C1. Déterminer les besoins en soins socio-esthétiques d'une personne ou d'un groupe de personnes fragilisées, en analysant le contexte d'intervention, les recommandations du corps médical, des accompagnateurs référents ou de l'entourage des bénéficiaires, et en s'appuyant sur sa connaissance des pathologies physiques et psychiques, afin d'envisager les soins à proposer et d'en mesurer les enjeux.
- C2. Élaborer des procédures, protocoles, modes opératoires, consignes de soins socio-esthétiques, adaptés au contexte, à la spécialité et à la structure d'intervention (oncologie, gériatrie, traumatologie, handicap, insertion socioprofessionnelle, milieu carcéral...), afin de formaliser son projet d'intervention.
- C3. Préparer des ateliers collectifs traitant de l'image et du bien-être, à destination de personnes en souffrance physique ou psychique, en élaborant et rédigeant un projet d'intervention et en faisant preuve à la fois de créativité et d'adaptabilité aux possibilités de participation des bénéficiaires, aux ressources et au temps à disposition.
- C4. Élaborer et suivre un budget de dépenses de fonctionnement, afin d'optimiser la gestion de celui-ci et d'anticiper ses approvisionnements, dans le cadre d'une activité de socio-esthétique.
- C5. Travailler de façon collaborative au sein d'une équipe pluridisciplinaire, afin d'optimiser le recueil et la transmission d'informations, d'organiser, de coordonner son intervention en soins socio-esthétiques et d'intégrer celle-ci dans le cadre de la prise en charge globale d'une personne fragilisée.
- C6. Développer une relation de confiance et d'aide avec un patient/ un bénéficiaire, voire avec l'entourage de celui-ci, en faisant preuve d'une écoute et d'une empathie adaptées, lors de la mise en œuvre d'un soin socioesthétique.
- C7. Adopter des règles d'hygiène ainsi que des gestes et postures professionnels, afin de garantir la qualité et l'innocuité des soins proposés d'une part, et de préserver sa santé et sa sécurité, ainsi que celles des personnes accompagnées d'autre part ; dans le cadre de la mise en œuvre d'un soin socio-esthétique.
- C8. Appliquer des soins esthétiques répondant aux besoins d'une personne fragilisée (soins du visage, modelage, maquillage correcteur, manucure, beauté des pieds...), en utilisant des produits et techniques de soins adaptés aux situations, aux pathologies, aux souhaits et aux goûts du bénéficiaire, dans le respect de la volonté et du consentement de celui-ci, afin de contribuer à son mieux-être.
- C9. Prodiguer des conseils de socio-esthétique à des personnes fragilisées, en leur transmettant des informations pouvant optimiser leur parcours de soins ou leur parcours social et les soulager psychologiquement.
- C10. Animer des ateliers éducatifs collectifs, portant sur des thématiques liées à l'aspect corporel (travail sur

l'hygiène, accompagnement du vieillissement physique, choix de produits cosmétiques...), en favorisant la participation de chaque personne concernée, afin de contribuer à l'inclusion sociale de ces personnes.

- C11.

Évaluer et analyser l'efficacité d'actions socio-esthétiques, afin de transmettre des bilans d'activité au sein d'une équipe, de rendre compte de résultats auprès de décideurs ou hiérarchiques et de suivre une démarche d'amélioration continue au profit des bénéficiaires.

- C12. Élaborer un discours professionnel argumenté, ainsi que des supports écrits, pour promouvoir son activité lors d'une situation de communication interne ou externe.

Secteur d'activité et type d'emploi

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

1. L'article

Article L121-1 créé par l'ordonnance n° 2023-208 du 28 mars 2023 du Code de l'artisanat stipule

que :

"Quels que soient le statut juridique et les caractéristiques de l'entreprise, ne peuvent être exercées que par une personne qualifiée professionnellement ou sous le contrôle effectif et permanent de celle-ci les activités suivantes :

1° L'entretien et la réparation des véhicules terrestres à moteur et des machines agricoles, forestières et de travaux publics ;

2° La construction, l'entretien et la réparation des bâtiments ;

3° La mise en place, l'entretien et la réparation des réseaux et des équipements utilisant les fluides, ainsi que des matériels et équipements destinés à l'alimentation en gaz, au chauffage des immeubles et aux installations électriques ;

4° Le ramonage ;

5° Les soins esthétiques à la personne autres que médicaux et paramédicaux et les modelages esthétiques de confort sans finalité médicale. On entend par modelage toute manœuvre superficielle externe réalisée sur la peau du visage et du corps humain dans un but exclusivement esthétique et de confort, à l'exclusion de toute finalité médicale et thérapeutique. Cette manœuvre peut être soit manuelle, éventuellement pour assurer la pénétration d'un produit cosmétique, soit facilitée par un appareil à visée esthétique ;

6° La réalisation de prothèses dentaires ;

7° La préparation ou la fabrication de produits frais de boulangerie, pâtisserie, boucherie, charcuterie et poissonnerie, ainsi que la préparation ou la fabrication de glaces alimentaires artisanales ;

8° L'activité de maréchal-ferrant ;

9° La coiffure."

Conformément à l'article 6 de l'ordonnance n° 2023-208 du 28 mars 2023, ces dispositions entrent en vigueur le 1er juillet 2023.

L'Article R121-1

du Décret n°2023-500 du 22 juin 2023 - du Code de l'artisanat précise que:

"Les personnes qui exercent un métier ou une partie d'activité relevant de l'une des activités mentionnées aux 1° au 8° de l'article L. 121-1 ou tout ou partie du métier de coiffeur à domicile ou qui en contrôlent l'exercice par des personnes non qualifiées doivent être titulaires d'un certificat d'aptitude professionnelle, d'un brevet d'études professionnelles ou d'un diplôme ou titre de niveau égal ou supérieur homologué ou enregistré lors de sa délivrance au répertoire national des certifications professionnelles institué par l'article L. 6113-1 du code du travail.

Ces diplômes ou titres doivent attester d'une qualification dans le métier ou dans la partie d'activité en cause".

Conformément à l'article 7 du décret n° 2023-500 du 22 juin 2023, ces dispositions sont entrées en vigueur le 1er juillet 2023.

Voies d'accès

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Être titulaire d'un CAP ou tout autre qualification ou diplôme de niveau 3 minimum permettant d'exercer en tant qu'esthéticien.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, FORMATION CONTINUE, CANDIDATURE INDIVIDUELLE

Les membres de jury sont des socio-esthéticiens en activité ou des experts de la thématique professionnelle, professeurs des universités. Ils sont au nombre de 4, pour moitié externes à Sorbonne Université.

Base légale

Date de décision	20/09/2023
Durée de l'enregistrement	3 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	20/09/2026
Date de dernière délivrance possible	20/03/2027

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF
DU - socio esthéticien(ne) - Formation Continue Sorbonne Université (sorbonne-universite.fr)

Fiche officielle (France Compétences)
<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/6384/>

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	39
Parcours menés à terme	28
Taux d'achèvement	72 %
Période	09/2024 – 09/2026

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	29
Montant total engagé	92 800 €
Coût moyen par dossier	3 200 €
Durée moyenne	351 h
Période	07/2024 – 09/2025
France compétences	76 %
Reste à charge titulaire	21 %
France Travail	3 %
Compte d'engagement citoyen	0 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.